



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE EXCLUSIVE À L'ADOPTION DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, greffier de la susdite Ville, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle sera adopté le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023.

Lors de cette séance, qui sera tenue **le mardi 10 novembre 2020, à 18 h 30**, à la salle du Conseil municipal, située à l'hôtel de ville au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 30 octobre 2020 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour d'octobre de l'an deux mille vingt.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca